

PAYSAGE Authie

Informations de la Commission Locale de l'Eau du Bassin versant de l'Authie



Après six années d'existence, la première Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Authie, présidée par Jean-Marie Krajewski, a été renouvelée par le Préfet de la Somme conformément aux exigences réglementaires. J'ai l'honneur d'avoir été élu président de la nouvelle CLE en novembre dernier lors de sa réunion d'installation.



La première mission de cette CLE a été la validation de l'état des lieux, premier document d'étape du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), élaboré ces dernières années au sein des quatre Commissions Thématiques.

La prochaine étape sera la mise en place d'objectifs et d'orientations adaptés aux problématiques identifiées dans cet état des lieux.

Le bulletin de la CLE vous informera au fur et à mesure de l'avancée des travaux de rédaction du SAGE.

Il servira également de relais pour nos partenaires qui agissent dès à présent en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Henri Dejonghe
Président de la Commission
Locale de l'Eau

- N° 1 • Mai 2010 -



SAGE
de l'Authie

En bref...

L'ÉTAT DES LIEUX APPROUVÉ PAR LA CLE

Étapes de l'élaboration du SAGE, échéancier

• État des lieux/Diagnostic

2010

• Tendances et Scénarios/
Choix de la stratégie

2010/2011

• Produits du SAGE ->
PAGD et règlement

2011

• Consultation/Approbation ->
Enquête publique

2012

Les produits du SAGE

Le SAGE doit comporter :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui présente la stratégie du SAGE et ses moyens d'action,
- le règlement qui contient les règles du SAGE opposables au tiers,
- un atlas cartographique,
- le rapport environnemental où figure l'évaluation du SAGE au regard de l'environnement.

Qui vous représente au sein de la CLE ?

La Commission Locale de l'Eau est constituée par le Préfet. Sa composition (1/2 élus, 1/4 usagers et 1/4 représentants de l'État) permet de représenter les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Pour savoir qui vous représente, vous pouvez consulter l'arrêté nominatif téléchargeable sur le site internet de l'EPTB Authie :

<http://www.eptb-authie.fr>

Le financement de l'animation du SAGE

42000 € par an :

- 70 % Agence de l'Eau Artois-Picardie (29400 €)
- 5 % Région Nord - Pas-de-Calais (2100 €)
- 5 % Région Picardie (2100 €)
- 20 % EPTB Authie (8400 € répartis équitablement entre les Conseils généraux du Pas-de-Calais et de la Somme)

L'état des lieux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été approuvé le 26 mars dernier par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui s'est réunie au Village des Boucles de l'Authie à Auxi-le-Château. Réalisé en concertation avec les différents acteurs du territoire au sein des Commissions Thématiques, l'état des lieux est une photographie de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin versant. Il servira de base à la Commission Locale de l'Eau pour définir les orientations et les mesures du SAGE.

L'essentiel du constat

Une qualité des eaux à améliorer

On note un problème d'enrichissement en nitrates des eaux superficielles et souterraines. En outre, le cours d'eau est particulièrement altéré par les matières en suspension, issues du ruissellement des eaux pluviales.

La nappe d'eau souterraine, exploitée pour l'alimentation en eau potable, est concernée par la présence de produits phytosanitaires sur plus de la moitié des captages.

L'assainissement domestique, un retard à rattraper

Sur le territoire du bassin versant de l'Authie, on observe un retard global de l'assainissement des eaux usées, en particulier dans les secteurs concernés par les installations individuelles. En zone urbaine, le raccordement des foyers pourrait être amélioré.

profession, l'agriculture constitue l'une des sources de pollutions diffuses des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires.

L'érosion des sols, favorisée par les caractéristiques naturelles du bassin versant, est aggravée par certaines pratiques culturales. La lutte contre l'érosion fait l'objet d'un travail important des collectivités locales et des chambres d'agriculture.

Des milieux aquatiques et des zones humides à préserver

L'état des lieux a mis en évidence leur dégradation globale sur le territoire. L'Authie et ses affluents sont essentiellement altérés par les nombreux aménagements hydrauliques, perturbant les espèces piscicoles migratrices et accentuant la dégradation des habitats. Les berges des cours d'eau sont en mauvais état et un manque global d'entretien a été constaté sur le secteur non domanial.

Les zones humides sont nombreuses sur le territoire, principalement en basse vallée de l'Authie. Souvent reconnues dans les inventaires nationaux et européens, elles constituent une richesse essentielle du bassin versant. Elles ont cependant souffert par le passé de nombreux travaux d'assèchement et peu de sites font actuellement l'objet d'une gestion conservatrice.



Panneau de Willencourt
La pêche :
un loisir traditionnel sur l'Authie

Un secteur touristique où les loisirs dépendent de l'eau

Les activités de loisirs liées à l'eau sont nombreuses sur le bassin versant et contribuent à la vie économique du territoire, en particulier sur le secteur estuarien. La plupart des activités pratiquées dans la vallée, notamment la pêche et la chasse, dépendent directement de la qualité des milieux.

La Commission Locale de l'Eau devra travailler sur la mise en place d'objectifs et d'orientations adaptés aux problématiques identifiées dans cet état des lieux. Ce travail a déjà été entamé au sein des Commissions Thématiques.

L'état des lieux
est téléchargeable sur
le site internet de l'Institution :

<http://www.eptb-authie.fr>

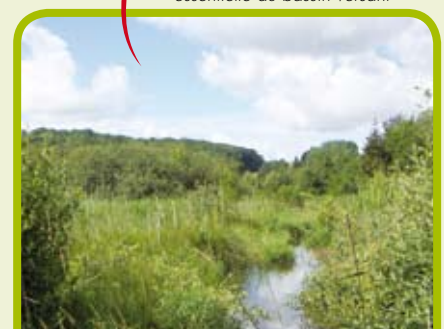
Marais de Dominois
Les zones humides, une richesse
essentielle du bassin versant



L'Authie après un épisode pluvieux
Les conséquences de l'érosion des sols

L'agriculture, 85 % de notre territoire

Dans sa forme actuelle et malgré les efforts réalisés par la



A G I R D È S M A I N T E N A N T P O U R P R É S E R V E R LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES : EN DIRECT DE NOS PARTENAIRES

Assainissement : ça bouge sur le territoire !

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration d'Auxi-le-Château ont démarré début avril. L'ancienne station laissera la place à un nouvel équipement très performant dont la capacité de traitement sera doublée. La mise en service de la nouvelle station de dépollution est programmée début d'été 2011. Le coût de l'opération s'élève à plus de 2,9 M€HT. L'aide financière de l'Agence de l'Eau est de 1 145 396 € répartie sous forme d'avance remboursable et de subvention.

Dans la Somme, la station d'épuration de Doullens fera prochainement l'objet d'une mise à niveau des ouvrages de traitement. Une étude réalisée en continu par l'Agence de l'Eau sur l'Authie entre le 16 février et le 14 mars 2010 a démontré l'impact de l'agglomération, même par temps sec, sur la concentration en phosphates dans le cours d'eau. Le projet consiste à rénover la station pour qu'elle

soit en mesure de traiter l'azote et le phosphore. Cette opération sera subventionnée par l'Agence de l'Eau.

La Communauté de Communes Opale Sud poursuit son ambitieux programme d'extension des réseaux de collecte des eaux usées dans le cadre du Programme Pluriannuel Concerté établi avec l'Agence de l'Eau. La collectivité a signé début 2009 une convention de partenariat pour la promotion et la mise en œuvre de la politique de Raccordement au Réseau Public de Collecte. Elle devient ainsi le relais unique pour les particuliers dans leurs démarches techniques et administratives pour raccorder les eaux usées de leur habitation au réseau d'assainissement et bénéficier des aides financières de l'Agence de l'Eau. À ce jour, plus de 200 particuliers ont bénéficié de ces aides.

Opale Sud va par ailleurs engager une étude diagnostique du fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomé-

ration de Berck-sur-Mer et une étude générale visant à proposer un schéma de gestion des eaux pluviales des secteurs urbanisés et à urbaniser de son territoire (10 communes). À Berck-sur-Mer, des opérations volontaristes en matière de gestion alternative des eaux pluviales vont être engagées avec le soutien de l'Agence de l'Eau (toiture et terrasse végétalisées, stockage et réutilisation des eaux de pluie pour les sanitaires, mise en œuvre de noues et tranchées d'infiltration).

Concernant l'assainissement non collectif, la Communauté de Communes de l'Hesdinois a décidé la création de son Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pour les secteurs éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau, les particuliers pourront, sous certaines conditions,



Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration d'Auxi-le-Château qui ont démarré début avril

bénéficier de subventions pour les travaux de réhabilitation de leurs installations.

Des réflexions sont en cours sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Auxilois pour mettre en place un SPANC sur le territoire des 17 communes qui compte près de 1300 installations individuelles.

Contacts : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Ludovic Lemaire, Mission Littoral :
03 21 30 95 75

François Blin, Mission Picardie :
03 22 91 94 88

La gestion intégrée des eaux pluviales

par les techniques alternatives

Depuis 2004, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a initié une politique de gestion intégrée des eaux pluviales en finançant des ouvrages de gestion des eaux de temps de pluie. Cette politique est particulièrement axée sur la mise en place de « techniques alternatives ».

Il s'agit d'ouvrages d'assainissement pluvial dont le fonctionnement repose sur l'infiltration des eaux pluviales dans le sol ou sur leur rétention.

Ces techniques sont nombreuses : noues, fossés, structures réservoirs avec revêtement poreux ou classique, tranchées drainantes, toitures terrasses végétalisées, puits d'infiltration...

Modulables et complémentaires, elles peuvent être mises en œuvre tant en urbanisation nouvelle qu'en réhabilitation ou restructuration de quartiers plus anciens.

Contact : Agence de l'Eau, Philippe Bonneau - Tél. 03 27 99 90 00



Mare de récupération des eaux de pluie (Guignecourt - 80)

Dans le cadre de son 9^e Programme (2007-2012), l'Agence de l'Eau apporte des participations financières à toutes les opérations d'aménagement ayant recours à des techniques anti-ruissellement, et plus précisément aux techniques dites "alternatives".

Critères d'éligibilité des travaux

- Démarche globale de la collectivité (transcription des recommandations eaux pluviales dans le PLU)
- Étude préalable de gestion des eaux de temps de pluie
- Mise en place d'un PPC (Programme Pluriannuel Concerté)

Modalités d'interventions

- Plafond 19 €/m²
- Études : subvention 50%
- Travaux : avance 30% + subvention 15% (montant HT des travaux)
- Réutilisation des eaux pluviales : subvention 25%

CHARTRE D'ENTRETIEN

La Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Un outil incitatif destiné à accompagner les collectivités locales vers de nouvelles pratiques plus respectueuses de la ressource en eau.

Les produits phytosanitaires, même épanchés en faible quantité, sont une source importante de pollution des eaux. La réduction de l'usage des pesticides constitue

donc un enjeu majeur pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, au-delà, pour la santé humaine. Plusieurs collectivités locales ont déjà adopté des mesures visant à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien de leurs espaces verts, à privilégier des méthodes alternatives de désherbage et même à repenser leurs aménagements.

Pour généraliser ces bonnes pratiques et inciter les communes, les intercommunalités et les collectivités gestionnaires d'espaces publics à s'inscrire progressivement



Le paillage empêche la levée des plantes indésirables.

les collectivités locales auront à mettre en œuvre pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage.

Elle définit cinq niveaux d'avancement des pratiques. Pour les plus volontaires, le passage au « zéro phyto » (niveau 5 de la charte) dans l'entretien des espaces publics doit être réalisé dans un délai de 5 ans.

...et des subventions pour renforcer la démarche

Les collectivités signataires de leur engage-

ment dans la charte pourront bénéficier de subventions. Les aides financières portent sur la réalisation d'audits (diagnostic des pratiques phytosanitaires, plan de désherbage...), des actions de formation et de communication et l'acquisition de matériel alternatif aux traitements chimiques.

Une feuille de route...

La Charte régionale d'entretien des espaces publics fixe des objectifs à atteindre et décline les actions que



Aménagement en vivaces à Beauvais



Le désherbeur thermique : l'une des alternatives aux produits chimiques



www.eau-artois-picardie.fr
Philippe Bourdrez - Tél. 03 27 99 83 12

www.cr-picardie.fr
Marie-Olivia Allard - Tél. 03 22 97 19 29

www.nordpasdecalais.fr
Sandrine Bocquillon - Tél. 03 28 82 74 15



INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
PAS-DE-CALAIS/SOMME
POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AUTHIE
EPTB AUTHIE



Réalisé avec le concours financier de :



Directeur de publication : Henri Dejonghe

Rédaction : Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme

Remerciements : Géraldine Aubert, Ludovic Lemaire et François Blin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Marie-Olivia Allard du Conseil régional de Picardie

Réalisation : Les Échos du Pas-de-Calais, Lillers pour le Sage de l'Authie - 25 rue Vermaëlen 62390 Auxi-le-Château - Tél. : 03 21 03 62 29 - Fax : 03 21 04 51 79 - E-mail : sage@eptb-authie.fr

Votre avis nous intéresse

Des propositions, des remarques sur le bulletin d'informations, des infos à faire passer dans le prochain numéro, nous sommes à l'écoute, n'hésitez pas à nous contacter par mail : sage@eptb-authie.fr